



Commune de
La Boisse

Séance du Conseil Municipal
Jeudi 17 septembre 2020 à 20h00

Compte rendu

Membres présents

Gérard RAPHANEL, Marie-Hélène TROSSELY, Jérôme TAILLANDIER, Marion DROGAT, Laurent SOILEUX, Annick TRIGON, Christophe POTET, Florence GUICHARD, Christophe PERRET, Bernadette de CAMARET, Jean-Baptiste FONDART, Catherine RDOGUE, Patricia MOUSEL, Guillaume BIGOURDAND, Nelly PINAD, Caroline CONDE – DELPHINE, Dominique DOS SANTOS, Séverine SABATIER, Jean-Robert SADOUX, Mélanie OMARI

Absent(e)s excusé(e)s

Cédric VEYRAT, pouvoir à Laurent SOILEUX, Agnès ARNAUD, pouvoir à Catherine DROGUE, Ludovic FRAIOLI, pouvoir à Jérôme TAILLANDIER

Absent :

Secrétaire de séance :

Christophe POTET

Ordre du jour

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2020**
2. **Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**
3. **Commission communale d'aménagement foncier – Renouvellement des membres**
4. **Assemblée spéciale de la SEMCODA – Désignation du représentant de la commune**
5. **Budget principal - Décision modificative n°2 – Intégration au budget principal des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau**
6. **Budget principal - Décision modificative n°3 – Modification des crédits votés aux chapitres 20 et 21 en section d'investissement**
7. **Ressources humaines – création de 4 postes non permanents à temps non complet pour renfort de la cantine scolaire**
8. **Fin des tarifs réglementés de l'électricité – Convention avec le SIEA pour adhésion au groupement de commandes**
9. **Eclairage public – ZAC des Viaducs – Convention avec la 3 CM pour la prise en charge de l'éclairage public.**
10. **Questions diverses**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2020

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, n'ayant fait l'objet d'aucune demande de modification, est **approuvé à l'unanimité**.

2. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Avec l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dorénavant les communes de plus de 1 000 habitants, doivent, lors du renouvellement du conseil municipal, adopter un règlement intérieur du conseil municipal. Il est proposé à la délibération du conseil municipal, un document présentant 8 chapitres et 29 articles.

Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** le projet de règlement intérieur qui sera signé par le maire et diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

3. Commission communale d'aménagement foncier – Renouvellement des membres

Il est institué au niveau de la commune de LA BOISSE, une commission communale d'aménagement foncier, composée d'élus du conseil municipal (1 titulaire et 2 suppléants) et de propriétaire de foncier non bâti (3 titulaires et 2 suppléants). Les membres sont élus au scrutin uninominal à la majorité absolue.

Pour le collège « élu », sont élus à l'unanimité :

- M. Laurent SOILEUX (Titulaire)
- M. Gérard RAPHANEL (Suppléant)
- M. Jérôme TAILLANDIER (Suppléant)

Pour le collège « propriétaires de foncier non bâti », sont élus à l'unanimité :

- M. Robert BOURGEAY (titulaire)
- M. André MARTIN (titulaire)
- M. Charles VEILLARD

4. Assemblée spéciale de la SEMCODA – Désignation du représentant de la commune.

La commune de LA BOISSE est représentée par le Maire au sein de l'assemblée générale de la SEMCODA.

Madame Annick TRIGON est candidate pour représenter la commune de LA BOISSE au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires de la SEMCODA.

Madame TRIGON est **élue à l'unanimité**.

5. Budget principal - Décision modificative n°2 – Intégration au budget principal des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau

Après approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau et constatation des résultats (déficit d'exploitation et excédent en investissement), le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2, portant sur l'intégration de ce résultat pour ensuite procéder

aux écritures en vue du transfert de cet excédent et de ce déficit vers la 3^e CM, compétence en matière d'eau depuis le 1^{er} janvier 2020.

Budget de fonctionnement – 2020		
Recettes		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 002	48 285,57 €	0 €
Article 7788 Produits exceptionnels divers	0 €	48 285,57 €
Budget d'investissement – 2020		
Dépenses		
R 001	109 780,11 €	0 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	109 780,11 €

6. Budget principal - Décision modificative n°3 – Modification des crédits votés aux chapitres 20 et 21 en section d'investissement

Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** la décision modificative n°3, portant modification des crédits votés aux chapitres 20 et 21 de la section d'investissement.

Budget d'investissement 2020 – DM n°3		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 20		
Article 2031 – Frais d'études	0 €	4 560,00 €
Total Chapitre 20	0 €	4 560,00 €
Chapitre 21		
Article 2135 – Installations générales et améliorations des constructions	4 560,00 €	0 €
Total Chapitre 21	4 560,00 €	0 €

7. Ressources humaines – création de 4 postes non permanents à temps non complet pour renfort de la cantine scolaire

Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** la création de 4 postes non permanents à temps non complet pour la surveillance de la cantine scolaire.

8. Fin des tarifs réglementés de l'électricité – Convention avec le SIEA pour adhésion au groupement de commandes

Dans la mesure où à compter du 1^{er} janvier 2021, la Commune de LA BOISSE ne pourra plus bénéficier des tarifs réglementés, avec obligation de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité et des services associés, le SIEA propose l'adhésion à un groupement de commande.

La commune **adopte à l'unanimité** le principe d'adhésion au groupement de commande proposé par le SIEA et autorise le maire à signer la convention relative à cette adhésion.

9. ZAC des Viaducs – éclairage public – Convention avec la 3CM

Le conseil **adopte à l'unanimité** la signature d'une convention avec la 3CM pour le remboursement des frais d'entretien de l'éclairage public de la rue Ampère, situé dans la ZAC des Viaducs.

Questions diverses :

- Informations sur la commercialisation des lots dans la ZAC des Viaducs
- Informations sur la mise en place de permanence des élus les 1^{er} samedi matin de chaque mois de 10h00 à 12h00
- Informations sur la randonnée pédestre du 3 octobre 2020 de 13h30 à 17h00
- Informations sur les travaux en cours et à venir, notamment la rénovation des deux passerelles sur la Sereine.

Fin du conseil à 21h45.



Le Maire
G. RAPHANEL